



Nuisance sonore faute d'isolation

Par **NIHONE93**, le **08/01/2012 à 13:08**

Bonjour,

Le propriétaire de l'appartement au dessus du mien a posé du carrelage sur tous les sols de son appartement à même le béton, sans aucune isolation préalable. Informé des nuisances que cela engendrait, il a mis des tapis pour étouffer les bruits. C'est une personne âgée, qui vit seule, reçoit peu donc, jusqu'à présent, aucun problème. Aujourd'hui, il vend et le futur acquéreur est marié et père de deux bambins et d'un chien. Quels sont les moyens dont je dispose pour défendre ma tranquillité ? Le règlement de copropriété, qui date de 1969 et n'a pas été remis à jour, ne précise rien à ce propos si ce n'est que chaque copro peut jouir de son bien en toute propriété à la condition de ne pas nuire aux droits des autres .

Merci d'avance pour vos conseils